

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE 1

DIPLÔME D'ÉTUDES APPROFONDIES

GRADE DE MASTER - MASTER'S DEGREE

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur, notamment ses articles 5, 16, 17 et 43

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu le décret n° 2002-604 du 25 avril 2002 modifiant le décret n° 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master

Vu l'arrêté ministériel du 12 juillet 2000 relatif aux habilitations de l'Université Aix-Marseille 1 à délivrer des diplômes d'études approfondies

Vu les pièces justificatives produites par M. STEVAN JOBERT, né le 1 novembre 1975 à AIX EN PROVENCE (013), en vue de son inscription au Diplôme d'Etudes Approfondies Psychologie

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLÔME D'ÉTUDES APPROFONDIES PSYCHOLOGIE**, *mention assez bien*

est décerné à **M. STEVAN JOBERT**

à qui est conféré le grade de master

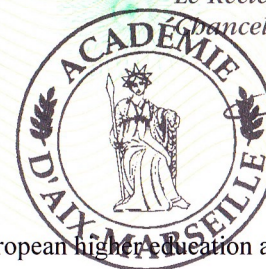
au titre de l'année universitaire 2003-2004.

Le titulaire

Le Président

Fait à Aix en Provence, le 27 mai 2005

Le Recteur d'Académie
Chancelier des universités



Jean-Paul de GAUDEMAR

N° **AIMAI**
/2005200308001

5688859

Paul TORDO

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE 1

MASTER

GRADE DE MASTER - MASTER'S DEGREE

Vu le code de l'éducation

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux

Vu le décret n° 2002-604 du 25 avril 2002 modifiant le décret n° 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2005 relatif aux habilitations de l'Université Aix-Marseille 1 à délivrer les diplômes nationaux

Vu les pièces justificatives produites par M. STEVAN JOBERT, né le 1 novembre 1975 à AIX EN PROVENCE (013), en vue de son inscription au master

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires

le diplôme de **MASTER**, à finalité PROFESSIONNELLE, Mention PSYCHOLOGIE, spécialité ERGONOMIE COGNITIVE, dans le domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

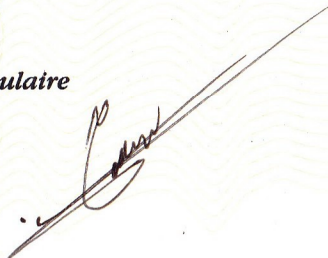
mention très bien

est décerné à **M. STEVAN JOBERT**

à qui est conféré le grade de master

au titre de l'année universitaire 2005-2006.

Le titulaire



N° **AIMAI 6840512**
/2007200504364

Le Président



Jean-Paul CAVERNI

Fait à Aix en Provence, le 6 juin 2007

*Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités*



Jean-Paul de GAUDEMAR